

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal45
Membres en exercice.....45
Présents ou représenté.e.s
à la séance43
Absent.e.s.....02

COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS
EXTRAIT DU REGISTRE
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°: 2021-07-08-ECO

Convention de partenariat à conclure entre la
Ville et la Chambre de métiers et de l'artisanat de
la Région Ile-de-France

SÉANCE DU JEUDI 1^{er} JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le **premier juillet**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **vingt-cinq juin** se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON ZONON, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, Mme GARNIER, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, M. RISPAL, Mme JANIAUX M. NOMBO POATY, M. MATHIEU, M. BERTRAND, M. BEDOURET, Mme CAZALS, Mme BAYOL.

EXCUSE.E.S-REPRÉSENTÉ.E.S

Mme NAIT-BAHLOUL	a donné mandat à	Mme KLOPP
M. BRUNET	a donné mandat à	M. GUENICHE
M. CLERGET	a donné mandat à	M. MALLERIN
Mme LARABI	a donné mandat à	M. LACHELACHE
M. LEBLANC	a donné mandat à	Mme AVOGNON ZONON
Mme VIENNEY	a donné mandat à	Mme BOUHADA
Mme MICHEL	a donné mandat à	M. ORJEBIN
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à	Mme FENASSE
Mme MARTINEZ	a donné mandat à	M. ORJEBIN
Mme CHAMBRE-MARTIN	a donné mandat à	M. MATHIEU
M. GUYOT	a donné mandat à	M. BERTRAND

ABSENT.E

Mme INDJA, Mme AMSELLEM-SIMONNET.

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme LELU ayant obtenu la majorité des voix, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

LE CONSEIL,

VU l'article L.21921-29, du code général des Collectivités territoriales, donnant compétence au Conseil Municipal pour régler les affaires de la commune,

CONSIDERANT qu'au regard des objectifs mutuels tant de la Ville de Fontenay-sous-Bois que de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, il a été voulu par les deux parties de formaliser dans le cadre de la présente convention, des actions concrètes destinées à soutenir l'artisanat métropolitain fortement impacté par la crise sanitaire et économique.

CONSIDERANT que la volonté de conventionner participe à l'affirmation du partenariat entre deux structures – la Ville et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat – mais aussi à l'ancrage territorial de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat

CONSIDERANT le projet de convention de partenariat à conclure entre la Ville et la Chambre de Métiers de l'Artisanat en faveur du déploiement d'une boutique éphémère dédiée aux Métiers d'Art

SUR avis de la Commission des Finances qui s'est tenue le 21 juin 2021,

A L'UNANIMITE

DECIDE

Article 1 : D'approuver les termes de la convention de partenariat à conclure entre la Ville et la Chambre de Métiers de l'Artisanat en faveur du déploiement d'une boutique éphémère dédiée aux Métiers d' Art sur la ville pour une durée d'un an.

Article 2 : D'autoriser le Maire ou son/sa représentant.e à signer la présente convention et les avenants s'y rapportant,

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS
Maire



Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne
le- 5 JUIL., 2021.....
Publication
le- 5 JUIL., 2021.....
Notification
le- 5 JUIL., 2021.....
Certifié exécutoire

Le Maire,

